Compte-rendu du CSE Siège

21 & 22 mars 2019

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

CSE ORDINAIRE DU 21 & 22 MARS 2019

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Eric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller, Gérard Tuscher

Représentante syndicale :

Claude Henin

Économie à tous étages

Point 2 – Compte rendu du CSE Central (CSEC)du 7 mars 2019l

Le CSEC sur les orientations stratégiques n'ayant pu se terminer, faute de temps, le 19 février, une nouvelle séance était programmée le 7 mars, sur toute la journée. L'examen du projet d'orientation stratégique s'est poursuivi avec 4 thématiques :

- L'éditorial et la production, le transfert contesté de la production déléguée des 7 émissions actuellement produites en interne à FTV Studio : « Télématin », « Faut pas rêver », « Un livre un jour », « Thalassa », « Motus », « Dans quelle étagère » et « Des chiffres et des lettres ».
- Le point sur la transformation technologique, l'ultra haute définition (UHD), l'intelligence artificielle, la 5G, le devenir de la diffusion linéaire en TNT, le journalisme nomade, les régies automatisées.
- Le devenir du pôle Outre-Mer, le retour de la logique de bassins, l'offre numérique de France Ô, l'enjeu de la visibilité des outre-mer sur les antennes nationales.
- La transformation sociale. « Des accords simplifiés et moins coûteux » dixit la direction, kezako ? La direction aurait-elle la volonté de renégocier l'Accord collectif de mai 2013 dont la négociation a duré 4 ans ?

Au cours des débats, les élu-e-s ont adopté une résolution exprimant le rejet du projet de RCC et proposant l'examen d'un « plan B ». Plutôt que de partir du postulat d'une suppression de 1000 postes, examiner les projets et sous projets envisagés de façon détaillée et en déduire les moyens nécessaires.

Point 3 – Information/Consultation relative au projet d'intégration et d'accueil de France 3 Paris-Ile-de-France au Siège de France Télévisions

Après la présentation par le cabinet d'expertise CEDAET missionné par le CSE pour les conséquences d'une éventuelle intégration d'IDF au Siège et faire leurs recommandations (lire ici la synthèse du Cabinet CEDAET), les élu-e-s dénoncent l'obstination de la direction à vouloir intégrer coûte que coûte l'Antenne de Paris Île de France au Siège en dépit des nombreux points négatifs relevés par l'expert.

Les élu-e-s refusent la suppression de 74 postes PTA « mutualisés » dans les différents services du Siège (la moitié de l'effectif), la perte d'autonomie de l'antenne de Paris Île de France, la perte de deux plateaux dédiés et des capacités à produire des émissions du programme régional, les risques liés aux enchainements. Une pétition dénonçant cette initiative est en ligne *(cliquez ici pour la signer).*

Avis (à lire ici) adopté à l'unanimité.

Point 4 – Information/Consultation sur le projet global de développement des activités du CDE - Phase 1 : intégration des activités de diffusion France 5 au CDE Siège - Recueil de l'avis

Dans le cadre de la réorganisation de la diffusion et dans la perspective de la fermeture de Varet, France 5 sera la première chaîne à rejoindre le CDE car il était logique de commencer par le plus simple. Peu voire pas de direct et pas de problématique de décrochages régionaux contrairement à France 3 dont le déménagement, prévu en 2020, fera l'objet d'une autre consultation du CSE.

L'intégration de la vérification se ferait dans un deuxième temps, quand les workflow auront été modifiés et permettront à toutes les équipes de vérifier indifféremment les programmes de toutes les chaînes. A suivre…

La diffusion de France 5 sera installée dans la régie thématique, avec une organisation du travail inchangée dans un premier temps.

Les élu-e-s demandent qu'un état des lieux des services soit réalisé afin d'harmoniser les pratiques, les moyens et les salaires et qu'un point d'information soit fait avant le bascule (prévue cet été) devant le CSE.

Avis (à lire ici) adopté à l'unanimité

Point 5 – Information/Consultation sur le projet de déménagement de la Direction des moyens de fabrication au sein de la Maison France Télévisions

Le déménagement des MIF est la mise en œuvre spatiale de la nouvelle organisation. Objectif de la direction : rapprocher les collaborateurs qui travaillent ensemble, rapprocher les chargés de production des plateaux, fluidifier la communication avec les équipes et les échanges avec La DGDAP.

Or dans le projet les MIF seraient implantés sur 2 étages, 4ème et 5ème et la DGDAP sur 3, 4ème, 5ème et 6ème Au 4ème la direction, les directions déléguées. Au 5ème les CDP, les planificateurs et chefs

de fabrication en open-space, les cadres de production, la commande client et habillage.

Quelques infos sont données oralement par Yves Dumont. L'installation actuelle correspond à 925 m² pour 113 collaborateurs. Demain il comptera 992 m² pour 144 collaborateurs comprenant les chargés de production des régions de passage et les cadres de production. Le ratio serait donc de 7,20 m² par poste contre 8,56 m2 auparavant… Le déménagement est prévu avant l'été.

Les élu-e-s doutent de la pertinence de ce déménagement et s'inquiètent de la fréquence de ces mouvements coûteux et déstabilisants pour les salariés. Ils déplorent la pauvreté du document. Ils demandent que ce dossier soit suivi dans le cadre de la commission de suivi de l'organisation des MIF et que des restitutions soient faites devant le CSE.

Résolution (à lire ici) adopté par 14 voix sur 21 et 7 abstentions.

Point 6 – Information/Consultation sur le projet de rupture conventionnelle de M. Banerjee, salarié protégé - Recueil de l'avis

JRI à la rédaction nationale de France 3 depuis 29 ans, Joy Banerjee a décidé de quitter FTV.

Les élu-e-s CGT ont salué l'engagement du journaliste et syndicaliste de conviction, intransigeant sur le respect des principes professionnels et de la déontologie.

Ces dernières années, Joy Banerjee a consacré son énergie à combattre Info 2015 et la fusion-disparition de la rédaction nationale de France 3, ainsi que le concrétise la mise à mort de Soir 3.

Il s'est battu pour le pluralisme et la pluralité de l'info, la préservation des collectifs de travail versus la « news factory », le reportage versus le tournage d'éléments, en kit, l'autonomie du journaliste versus le caporalisme.

Il a préféré partir plutôt que de subir la déqualification que subissent actuellement les journalistes et les JRI tout particulièrement.

Point 7 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement de la nouvelle organisation de la DGDAP

Depuis le 1er janvier 2019, la DGDAP est placée sous la direction de Nathalie Darrigrand (directrice des programmes) et de Caroline Got (directrice des antennes nationales), avec une double approche linéaire d'un côté et numérique de l'autre. C'est le fameux « changement de paradigme » de la priorité au numérique selon Takis Candillis, qui estime que la nouvelle organisation fonctionne plutôt bien.

Les salariés sont apparemment bien installés à Eos et au Ponant ouest, dans une relative quiétude, loin du volcan de MFTV, de ses nuages de poussière et de ses zones en travaux.

On s'active donc à la DGDAP où l'accélération du numérique bouscule les usages. Tout est parti d'un constat de l'abandon de nos publics qui vont de plus en plus sur les plateformes et la diffusion numériques. « *Les chaînes thématiques ont perdu 30 à 40% de leurs audiences* » (…) « *On ne peut pas continuer comme ça. Il faut repenser notre offre. Le linéaire n'est pas mort, mais il va se restreindre* » affirme Takis Candillis qui brandit la moyenne d'âge d'audience de C'est dans l'air (68 ans) comme preuve irréfutable de cette grave maladie (le vieillissement) …

Sous ce prétexte, FTV prend le risque de lâcher la proie pour l'ombre en délaissant son offre linéaire classique. Trois émissions historiques sont en péril :

Soir 3

750 000 téléspectateurs pour Soir 3 le lundi 18 mars… diffusé à 23 heures. Preuve que l'horaire de diffusion est capital. Soir 3 dépasse même le million avant 23 heures contre

500 000 après minuit. C'est délibérément que la direction maltraite ce JT, baladé à des horaires impossibles, pour mieux le passer par-dessus bord.

Après la courte parenthèse du Grand Soir 3, la direction des programmes a toujours considéré comme un boulet le rendez-vous historique de l'info sur France 3. Peu importe les attentes du public pour une information de 2ème partie de soirée et nos missions du service public. Soir 3 disparaît, remplacé par une rediffusion du dernier JT de France Info sur France 3 après minuit. L'argument de recentrage des moyens sur l'information de proximité (qui reste à prouver) sert à liquider, par appartement, l'info nationale de France 3.

Thalassa

« *Thalassa, une marque ancienne pour un public ancien* ».

Pour Takis Candillis, la messe est dite, Thalassa c'est cuit ! Éventuellement une diffusion trimestrielle, le dimanche après-midi. « *Il faut s'ouvrir à tous les publics, renouveler nos marques* ». Quid de la relance de Thalassa pour en (re)faire une émission de référence sur l'environnement, l'économie de la mer, le réchauffement climatique ?

Les élu-e-s du CSE (ceux de la CGT en particulier), ont pressé la direction de mettre les engagements de Mme Ernotte pour l'environnement en concordance avec ses programmes. Apparemment une relance ambitieuse de Thalassa ou la création d'une grande émission centrée sur l'avenir de la planète n'est pas à l'ordre du jour. Pas plus que sa fabrication en interne et/ou en collaboration avec les télévisions étrangères. « *On va ouvrir une nouvelle marque sur le numérique qui va traiter de l'environnement … avec des talents … France TV Nature, pour un public jeune…* ». Telle est la réponse, entendre externalisation et abandon des missions citoyennes de FTV sur des antennes grand public.

Stade 3

Un article dans « L'Équipe » et un mail, c'est ainsi que les salariés des sports ont appris le projet de transférer Stade 2 sur France 3 le dimanche Soir à 20 heures. La veille, le directeur des programmes s'est bien gardé d'en informer les élu-e-s du CSE. Outre le risque de perturbation des habitudes des téléspectateurs de cette émission emblématique de France 2, rien sur les conséquences pour les équipes, l'utilisation des moyens… et Tout le Sport qui occupe actuellement le créneau sur France 3.

Point 8 – Bilan du réalisé du Téléthon 2018

En raison des manifestations des gilets jaunes, le plateau de la Concorde avait été supprimé. De même le car D4 sur les berges de la Seine pour un évènement sportif n'a pas été utilisé. Le bilan du Téléthon conforme aux prévisions selon la direction. Pas de dépassement au-dessus des 60 h hebdomadaires. Des vacations à 12h30 de TTE uniquement sur la soirée du samedi au Franay avec le car de Lille, 8 techniciens son,1 vidéo et 1 son le vendredi.

Point 9 – Information/Consultation et recueil de l'avis du CSE suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant une salariée

Comme c'est l'usage, les élu-e-s du CSE se sont abstenu-e-s sur ce licenciement pour raisons médicales.

Point 10 – Désignation des Présidents des commissions du CSE Siège : Transformation numérique, Restauration, Information et

aide au logement

Ont été élu-e-s :

- **Rafaèle Bourgier**, présidente de la commission de Transformation numérique
- **Boris Muffolini**, président de la commission Restauration
- **Malika Aït-Ouakli**, présidente de la commission Information et aide au logement

Point 11 – Désignation des membres des commissions du CSE Siège : Activités sociales et culturelles (ASC), Économie et structure, Égalité professionnelle et lutte contre les discriminations, Formation professionnelle et emploi, Marchés

Activités sociales et culturelles

Présidente : Michela Law

Membres : Malika Ait Ouakli, Saline Ali, Magali Bonacorsi, Michèle Cahin, Florence Diamand, Claudine Gilbert, Océan Grenier, Mona Guerre, Marie-Jo Larabi, François Queste, Véronique Schou, Christine Spiral

16 voix pour, 8 abstentions

Pour le CSE de Malakoff avaient été désignés :

Jérôme Chonavez, Nathalie Guillou, Alain Rosalie

Économie et structure

Rapporteur : Claude Guéneau

Membres : François Badaire, Philippe Bourlet, Serge Cimino, Claudine Gilbert, Marie Pierre Samitier

16 voix pour, 8 abstentions

Égalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Présidente : Aurélie Schiller

Membres : Bernadette Balland, Olivier Blanchard, Aurélie Chesné, Beatrice Gelot, Michel Goldstein, Louis Ian Bolumet, Sophie Lebris, Mikael Petit, Karine Poulard

Unanimité (24 voix)

Formation professionnelle et emploi

Président : François Badaire

Membres : Linda Belhaoues, Sophie Bontemps, Nathalie Briand, Lydia Ciliani, Catherine Feix, Caroline Gindre, Nadia Yala, Isabelle Yaya-Heck

Unanimité (24 voix)

Commission des marchés

Présidente : M-Pierre Samitier

Membres : Didier Graftieaux, Océan Grenier, Michela Law

16 voix pour, 8 abstentions

Point 12 – Présentation de l'effectif emploi ou 31/12/2018

La grande saignée de l'emploi

En pleine négociation sur les Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC) qui est en fait un plan social au rabais, le bilan de l'emploi sur 2018 est révélateur.

Sur un an, l'emploi permanent au siège a baissé de 40 CDI, mais de 151 ETP au total (- 125 PTA et - 32 journalistes). Ce sont les précaires (intermittents, CDD, pigistes) qui ont payé le plus cher la note de la chasse aux ETP.

Sur une plus longue période, 2012 - 2018 près de 400 ETP ont disparu au siège et ce n'est pas fini.

Les 2 000 suppressions d'emplois prévues par la RCC de Delphine Ernotte visent maintenant les CDI et notamment les séniors.

Pour les services actuels du siège, le total des départs attendus au cours de 4 prochaines années se chiffre à 928 (-182 journalistes dans les rédactions et 745 emplois administratifs, artistiques et techniques).

Les créations d'emplois en parallèle se feraient essentiellement dans le numérique.

Déjà très dégradées, les conditions de travail vont continuer de s'aggraver suite à une généralisation des sous-effectifs dans l'ensemble des services : rédactions, fabrication, programmes, gestion...

A noter le turn-over important dans le secteur du numérique, probablement lié aux rémunérations jugées trop peu attractives. Un grand nombre d'entreprises peinent à recruter dans le numérique car le nombre de diplômés y est insuffisant.

Pour la CGT, c'est là une belle opportunité pour former des salariés en seconde partie de carrière, en misant sur les reconversions et la GPEC.

Lire ici le compte rendu de la commission Formation professionnelle et Emploi

Point 13 – Information/Consultation sur la demande de dérogation du temps de travail relative à l'opération des élections provinciales et européennes

FTV est chargée de la réalisation des clips de la campagne officielle pour les élections européennes et celles de Nouvelle Calédonie.

Sur une période limitée, les horaires de travail peuvent atteindre 60 heures par semaine. 9 salariés, chargés de l'organisation, du contrôle de la conformité des contenus, du sous-titrage et la langue des signes, sont concernés.

Dans leur avis les élu-e-s ont pris acte des demandes de dérogation et obtenu que le bilan leur soit présenté dans les 3 mois suivant la fin de l'opération.

Point 14 – Bilan du réalisé du Festival de Cannes 2018

Les élu-e-s s'étonnent que ce bilan leur soit présenté près d'un an après l'opération…

La direction reconnaît que le délai est trop long. La RH dit avoir eu du mal à obtenir les réalisés validés par le chef de service et promet de faire mieux la prochaine fois.

Les élu-e-s suggèrent d'envoyer une équipe supplémentaire sur l'opération pour limiter les dépassements.

Point 15 – Bilan du réalisé du Tour de France 2018

Le décor assez lourd aurait peut-être nécessité la présence d'un machino supplémentaire.

Il y a pour certains métiers une différence notable entre le prévisionnel et le réalisé.

Comme pour le festival de Cannes, les élu-e-s demandent que le bilan leur soit présenté plus rapidement.

Point 16 – Bilan du réalisé du Dakar 2019

Ce Dakar plus court s'est globalement bien déroulé, avec des durées de travail qui correspondent au prévisionnel.

D'une façon générale, les élu-e-s souhaiteraient avoir une copie des échanges avec l'inspection du travail pour les demandes de dérogations aux durées maximales du temps de travail.

Point 17 – Plan d'action sur la qualité de l'air au niveau 0

En 2009, suite à l'arrêt maladie d'une maquilleuse, des analyses ont révélé un taux très important de pollution en hydrocarbures (notamment benzène) dans la loge

maquillage (où se trouve aujourd'hui la Régie 4).

Il est apparu que cette pollution provenait du parking en sous-sol en remontant par les cages d'ascenseur.

Le CHS-CT a lancé l'alerte. La médecine du travail et l'inspection du travail sont intervenues pour que la direction apporte des actions correctives. Des portes automatiques ont été installées au sous-sol (en 2012), censées se refermer après chaque passage pour limiter la remontée des gaz d'échappement du niveau 0.

Des analyses ont été faites suite à cette installation de portes, les taux d'hydrocarbures étaient nettement descendus mais pas entièrement éliminés, notamment en Régie 4 et près des ascenseurs. En effet, les portes au sous-sol restaient souvent bloquées en position ouverte par les équipes de reportage pour faciliter le passage du matériel.

Le CHSCT a donc demandé de nouvelles analyses pour connaître l'état de la pollution de l'air au niveau 0.

Ces analyses n'ont été réalisées qu'en mai 2018. Les mesures ont révélé une persistance de pollution en hydrocarbure.

La CSSCT a fait une alerte et le CSE a exigé qu'un plan d'action soit engagé afin que la direction apporte des actions correctives de toute urgence afin de garantir la santé des salariés.

Élément aggravant : la Régie 4 ne possédait pas de raccordement à l'air neuf ! En effet, la prise n'a pas été installée lors de la construction de cette régie en 2014 pour d'obscurs différends entre les services du bâtiment de FTV et le prestataire.

La direction a donc déclenché le plan d'action demandé par les élu-e-s, avec la réparation des automatismes des portes qui étaient cassés… et le raccordement de la gaine de la régie 4 à la colonne d'air neuf.

Une série d'autres mesures devraient suivre si les analyses prévues d'ici 2 semaines n'étaient pas concluantes.

Les élu-e-s ont demandé qu'une communication de cette campagne de mesures soit effectuée pour qu'aucun capteur ne soit déplacé afin d'éviter de fausser les résultats comme cela a pu se produire dans le passé.

La direction se dit également prête à faire respecter la loi Evin et sanctionnera les personnels qui fumeraient dans les endroits non autorisés.

Point 18 – Vie du CSE

a) Vote des critères d'attribution des Marchés du CSE Siège

Lire ici le compte rendu de la commission.

b) Vote sur les modalités des frais annexes des formations du CSE Siège pour les élus en application de l'article L 2315-63 du code du travail

Lire ici la résolution

Ces deux résolutions sont adoptées par 18 voix et 8 abstentions.

D'autres points d'information ont été apportés :

- L'élaboration des **conventions** avec le CE du Studio FTV (ex MFP), le CSE de Malakoff, le CSE de France 3 est en cours afin d'encadrer l'accès des personnels concernés aux activités sociales et culturelles du CSE.

- Ouverture de la **permanence à Eos**. Une présence du CSE sera assurée avec un renfort probant de l'équipe en cas de besoin.

- Une réflexion sur **l'aménagement des locaux du CSE**, entre autres la boutique, pour tenir compte des différentes remarques sur la confidentialité, la convivialité et les conditions de travail des salariés.

- Le choix du **nouvel outil informatique** est en cours. Il devrait être opérationnel en septembre. Il améliorera le suivi budgétaire et comptable du CSE mais aussi le site, le livret d'accueil et la communication.

➢ Un-E **référent-e RGPD** pour la protection des données personnelles va être désigné. Le CSE, dans le cadre de ses activités, obtient un certain nombre de données à caractère personnel. Il faut que les droits des salariés soient respectés, droit d'accès, droit à rectification de données inexactes, droit à l'oubli, droit d'opposition… Cela implique la mise en place de mesures techniques que le nouvel outil informatique devrait faciliter. On a aussi la question du consentement du salarié qui doit accepter dans un document écrit et signé, ou par une case à cocher dans le site internet. A noter que le retrait du consentement doit être aussi simple à faire que l'action de donner son consentement.

➢ La **réservation des linéaires et des locations** se passent bien. Pas d'effet négatif lié à l'application des tarifs différenciés. Au contraire, les demandes se concentrent sur les offres les plus coûteuses, comme l'Île de Ré début août…

➢ Le séjour à **Hauteluce** s'est achevé le 22 mars. Deux départs sont prévus pour le **Kenya** et la **Norvège** courant avril.

Paris, Vaise, le 25 mars 2019

Prochain CSE
11 & 12 avril 2019

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.

CGT France télévisions Siège
Bureau V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04